



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D2024-058

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 23
- Présents : 16
- Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 octobre 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le sept du mois d'octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – Mme SARANDAO Gilda – M. BONNEAU Michel – Mme MUNOZ Marie-Thérèse – M. MAY Abdelkrim – M. MICHELOT Bernard – Mme LATTARD Monique – M. LAMY Bernard – Mme GALLO Anne – Mme BERESINA Jocelyne – Mme ROMERO Manuela – M. CHEVALIER Mickaël – Mme DESVIGNES Josette – Mme MONTEIRO Maria.

POUVOIRS : Mme ALAIN Lucette à Mme BERESINA Jocelyne – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette et M. DJEDDOU Rabah à Mme MONTEIRO Maria.

EXCUSE(S):

ABSENTS : Mme CASTANO Adeline – M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MAY Abdelkrim.

MISE À JOUR DES TARIFS COMMUNAUX 2024

Madame Gilda SARANDAO, 3^{ème} Adjointe rappelle que le Conseil Municipal a validé, par délibération n°D/2023-066 en date du 12 décembre 2023, les tarifs communaux applicables pour l'année 2024.

Des modifications sont à apporter au tableau des tarifs actuellement en vigueur concernant les droits de places relatifs aux marchés à thème et d'instaurer des tarifs appliqués aux activités proposées par le service médiation selon les propositions ci-dessous :

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DROITS DE PLACES		
Marchés à thèmes	Emplacement nu, le mètre linéaire	2.00€
	Emplacement équipé, ml	4.00€
	Branchement électrique	3.50€

SERVICE MÉDIATION	
ACTIVITÉS	TARIFS
Tarif 1 : Sortie sans prestataire >50 kms	5,00€
Tarif 2 : Sortie avec prestataire entre 15€ et 25€ par personne	10,00€
Tarif 3 : Sortie avec prestataire entre 26€ et 35 par personne€	15,00€
Tarif 4 : Sortie avec prestataire > 36€	20,00€

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération D2023-066 en date du 12 décembre 2023 portant révision annuelle des tarifs communaux applicable au 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la délibération D2024-029 en date du 10 avril 2024, adoptant le Budget Principal 2024 ;

Entendu le rapport de Madame Gilda SARANDAO ; 3^{ème} Adjointe ;



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D2024-058

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ** :

- **VALIDE** la mise à jour des tarifs communaux pour l'année 2024, tels que susvisés.

Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le 18 OCT. 2024
et publié, affiché ou
notifié le 18 OCT. 2024
Le Maire,

Pour extrait conforme,
Le Maire,



M. Philippe PIGEAU